

Abonnement de ski - demande de subvention Crans-Montana ou Magic Pass

Saison 2022-2023

1^{er} enfant 2^{ème} enfant 3^{ème} enfant 4^{ème} enfant

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Parents _____

Adresse _____

N° de téléphone _____

@ _____

Titulaire du compte _____

Coordonnées bancaires
(IBAN) _____

Lieu et date _____

Signature _____

3637.00

La commune de Noble-Contrée apporte son soutien financier pour la saison 2022-2023 à l'acquisition d'un abonnement de ski valable pour le domaine de Crans-Montana ou pour les stations intégrées au Magic Pass (offre non cumulable). Les jeunes jusqu'à 19 ans révolus, domiciliés sur la commune, peuvent bénéficier de la subvention de Fr. 100.-.

Ce formulaire est à retourner avec la copie de l'abonnement de ski d'ici au **31 octobre 2022** à l'Administration communale par courriel (administration@noble-contree.ch), par courrier ou en le déposant au guichet unique.

La subvention de Fr. 100.- sera versée dans le courant du mois de novembre 2022.